

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-MATHA  
M.R.C. DE MATAWINIE

LUNDI  
15 JANVIER 2018  
2018-01-15

Ajournement de la session spéciale budget du Conseil municipal tenue le  
13 décembre 2017 à 19 heures à l'Hôtel de Ville sis au 180, rue Sainte-Louise

SONT PRÉSENTS :                   Monsieur Martin Rondeau, Maire  
  Monsieur Luc Ayotte, siège # 1  
  Madame Nicole Beausoleil, siège # 2  
  Madame Annie Bélanger, siège # 3  
  Monsieur Pierre-Michel Gadoury, siège # 4  
  Monsieur Sylvain Roberge, siège # 5  
  Monsieur Luc Lefebvre, siège # 6

EST AUSSI PRÉSENT :   Monsieur Philippe Morin, Directeur général par intérim  
  et secrétaire-trésorier

PUBLIC :                                Environ 25 Personnes

---

**ORDRE DU JOUR**

1.   **Réouverture de l'assemblée par monsieur Martin Rondeau**
2.   **Adoption de l'ordre du jour**
3.   **Lecture des prévisions budgétaires 2018 par monsieur Luc Ayotte conseiller**
4.   **Période de questions orales**
5.   **Adoption des prévisions budgétaires 2018**
6.   **Adoption du programme triennal 2018-2019-2020 des dépenses en immobilisations**
7.   **Levée de l'assemblée.**

---

Son honneur le Maire, monsieur Martin Rondeau procède à l'ouverture de la présente assemblée.

---

2018-001

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE BÉLANGER

QUE le Conseil municipal adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉ UNANIMEMENT.

---

Monsieur Luc Ayotte conseiller procède à la lecture des prévisions budgétaires pour l'année 2018.

---

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-MATHA  
M.R.C. DE MATAWINIE

**PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES  
2018  
CONDENSÉ**

CONSIDÉRANT QUE : les prévisions budgétaires des **RECETTES** s'établissent comme suit pour l'année 2018

**RECETTES**

**BUDGET 2018**

**RECETTES DE SOURCES LOCALES**

Taxes 4 782 751 \$

**PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES**

Compensations 117 159 \$

**AUTRES SERVICES RENDUS**

Sécurité Publique 77 000 \$  
Transport 8 000 \$  
Loisirs et culture 9 375 \$  
94 375 \$

**AUTRES RECETTES DE SOURCES LOCALES**

Autres recettes 645 454 \$

**TRANSFERTS CONDITIONNELS**

Subventions gouvernementales 224 384 \$

**GRAND TOTAL DES RECETTES**

**5 864 123 \$**

---

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires des **DÉPENSES** s'établissent comme suit pour l'année 2018

**DÉPENSES**

	<b><u>BUDGET 2018</u></b>
<b><u>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</u></b>	
Législation	125 030 \$
Gestion financière et administrative	387 754 \$
Greffe	
Évaluation	124 580 \$
Autres	<u>229 076 \$</u>
	866 440 \$
<b><u>SÉCURITÉ PUBLIQUE</u></b>	
Police	645 081 \$
Protection contre l'incendie	279 755 \$
Autres	<u>17 000 \$</u>
	941 836 \$
<b><u>TRANSPORT ROUTIER</u></b>	
Voirie municipale	359 900 \$
Enlèvement de la neige	524 490 \$
Éclairage des rues	55 000 \$
Circulation	6 000 \$
Transport en commun	<u>25 040 \$</u>
	970 430 \$
<b><u>HYGIÈNE DU MILIEU</u></b>	
Traitement de l'eau	44 000 \$
Réseau de distribution de l'eau	50 705 \$
Épuration des eaux usées et égout	65 350 \$
Matières résiduelles	<u>791 395 \$</u>
	951 450 \$
<b><u>URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE</u></b>	
Logement	2 660 \$
Urbanisme et zonage	137 139 \$
Promotion & développement économique	122 610 \$
Embellissement	<u>12 000 \$</u>
	274 409 \$
<b><u>LOISIRS ET CULTURE</u></b>	
Centre communautaire	65 200 \$
Parc et Terrain de jeux	172 759 \$
Autres loisirs	89 266 \$
Bibliothèque	83 955 \$
Autres	<u>160 \$</u>
	411 340 \$

## **FRAIS DE FINANCEMENT**

Intérêts	<u>174 960 \$</u>
	174 960 \$

---

## **AFFECTATIONS**

Remboursement de capital	898 258 \$
Financement à long terme	<u>375 000 \$</u>
	1 273 258 \$

## **GRAND TOTAL DES DÉPENSES**

**5 864 123 \$**

---

### **POUR ÊTRE ANNEXÉ AU BUDGET ET EN FAIRE PARTIE INTÉGRANTE :**

ATTENDU QUE : d'après le budget ci-dessus annexé, cette municipalité a à prévoir, au cours de l'année 2018 des dépenses s'élevant à 5 864 123 \$;

ATTENDU QUE : pour défrayer ces dites dépenses, cette municipalité prévoit des revenus non-fonciers s'élevant à 2 734 576 \$;

ATTENDU QUE : pour défrayer la différence entre lesdites dépenses et les revenus non-fonciers, il est requis 3 129 547 \$;

ATTENDU QUE : conformément à l'article 1 du Règlement # 153 de ladite municipalité, ladite municipalité a le pouvoir de décréter la taxe foncière annuelle par résolution;

Il est proposé par le conseiller Luc Ayotte  
Et résolu

QU' une taxe foncière générale soit et est imposée sur les biens-fonds imposables de cette municipalité au taux de 0,5292 ¢ du cent dollars sur l'évaluation de 552 295 800 \$, réparti comme suit :

- X 0,4124 ¢ du cent dollars pour l'administration générale.
- X 0,1168 ¢ du cent dollars pour la Sûreté du Québec selon la Loi 145.

QU' un tarif de 75 \$ est, par les présentes, imposé et sera prélevé sur tous les immeubles imposables de la Municipalité qui ont un code d'utilisation (code U) compris entre 1000 et\_8999 et une taxe de 55 \$ sur tous les immeubles ayant un code d'utilisation (code U) compris entre 9000 et 9999 à l'exception des immeubles portant une évaluation entre 0 \$ et 100 \$.

QUE : soient et sont prélevées en vertu des règlements qui les imposent, les taxes de services suivantes :

AQUEDUC VILLAGE : 125 \$ par unité de logement, Règlement # 461 section A + B

AQUEDUC BELLE-MONTAGNE : 300 \$ par unité de logement, Règlement # 489

ÉGOUT : 75 \$ par unité de logement, règl. #461, section C

VIDANGE : 235 \$ par unité de logement  
275\$ par unité de logement ayant + d'un bac

QUE : soient et sont prélevées en vertu des règlements qui les imposent, les taxes spéciales ci-après désignées :

ÉTUDE D'IMPACT ET BARRAGE : 0,0721 ¢ du cent dollars d'évaluation pour le secteur décrit aux Règlements # 423 - #475 et # 520.

TRAVAUX CHEMIN VALLEE DES ROIS : 0,1065 ¢ du cent dollars d'évaluation pour le secteur décrit au Règlement # 487.

PUITS EAU POTABLE : 0,0356 ¢ du cent dollars d'évaluation pour le secteur décrit au Règlement # 492 & 549.

INFRASTRUCTURES DE LOISIRS : 0,0103 ¢ du cent dollars d'évaluation pour le secteur décrit au Règlement # 522.

INFRASTRUCTURES RUE PRINCIPALE : 0,0374 ¢ du cent dollars d'évaluation pour le secteur décrit au Règlement # 532-1.

GARAGE MUNICIPAL : 0,0111 ¢ du cent dollars d'évaluation pour le secteur décrit au Règlement # 541.

CAMION ÉCHELLE : 0,0182 ¢ du cent dollars d'évaluation pour le secteur décrit au Règlement # 556.

STATION POMPAGE FERNAND COMTOIS : qu'un montant de 843,55\$ soit prélevé sur tous les immeubles décrit au Règlement # 534-1.

TRAVAUX RUE DUCHARME : QU'UN MONTANT DE 442,25\$ soit prélevé sur tous les immeubles décrit au règlement # 551

TRAVAUX LAC LUNETTE : QU'UN MONTANT DE 477,05\$ soit prélevé sur tous les immeubles décrit au règlement # 550

TRAVAUX MONT-ROY : QU'UN MONTANT DE 435,75\$ soit prélevé sur tous les immeubles décrit au règlement # 557

RELEVÉ SANITAIRE : QU'UN MONTANT selon les coûts des travaux soit prélevé sur tous les immeubles décrit au règlement # 563

ACHAT BÂTIMENT : 0,0337 ¢ du cent dollars d'évaluation imposée sur les biens-fonds imposables de la municipalité

Le tout tel que porté au rôle d'évaluation actuellement en vigueur aux fins de pourvoir aux dépenses du budget ci-dessus adopté ce quinzième jour du mois de janvier deux mille dix-huit.

ADOPTÉ À SAINT-JEAN-DE-MATHA  
CE QUINZIÈME JOUR DU MOIS DE JANVIER  
DEUX MILLE DIX-HUIT.

---

Martin Rondeau, Maire

---

Philippe Morin, sec.-trés, directeur général par intérim

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES**

---

**2018-002**      **ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018** (N/D B-2045)

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER LUC AYOTTE  
ET RÉSOLU

QUE : Les prévisions budgétaires pour l'année 2018 soient et sont  
adoptées;

ADOPTÉ UNANIMEMENT.

**2018-003**      **ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL 2018-2019-2020 DES  
DÉPENSES EN IMMOBILISATION**

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SYLVAIN ROBERGE  
ET RÉSOLU

QUE : le programme triennal 2018-2019-2020 soit et est adopté tel que  
déposé;

ADOPTÉ UNANIMEMENT.

2018-004

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PIERRE-MICHEL GADOURY  
ET RÉSOLU

QUE : La présente assemblée soit et est levée.

**FIN DE L'ASSEMBLÉE À 19h30**

\_\_\_\_\_  
Martin Rondeau, Maire

\_\_\_\_\_  
Philippe Morin, d.g. par intérim

« Je, Martin Rondeau, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

---